

## EDITORIAL

### Réagissons face à la baisse du livret A !

Au 1<sup>er</sup> mai 2009, la rémunération du livret A passera de 2,5 % à 1,75 %. Les banques qui ont déployé de nombreux efforts pour multiplier les souscriptions donc leurs profits, montrent une nouvelle fois leurs limites.

Toujours soucieux de la défense de vos intérêts, votre cabinet en gestion de patrimoine indépendant vient de négocier, jusqu'au 31 mai 2009, un compte sur livret à 4 % pendant 4 mois et un contrat d'assurance vie sans frais d'entrée et de sortie à 4,70 % net garanti en 2009 pour les nouveaux versements.

Notre équipe est présente plus que jamais pour vous assister dans vos décisions ■



**Franck Nogues**  
Fondateur et Directeur de  
CONSEILS ET PATRIMOINES

## LE G 20 A RÉUSSI À CRÉER UN VRAI CHOC DE CONFIANCE ÉCONOMIQUE QU'EN SERA LA SUITE ?

**T**out le monde ne peut que se féliciter de la réussite de ce sommet regroupant plus de 80 % de la richesse mondiale. Il amorce une nouvelle réorganisation de l'économie mondiale avec une discussion sur la régulation du système financier, l'autre sur la relance de l'activité mondiale et la troisième sur l'organisation de l'économie mondiale. Nous avons tenu à faire un point complet sur la mise en œuvre des différentes propositions et de leurs applications.

### 1) La régulation

#### Des avancées sont à noter :

- Les hedges funds devront s'enregistrer auprès d'une autorité de tutelle, faire preuve de plus de transparence sur leur gestion et communiquer leur endettement qui leur permet d'effectuer des effets de levier financier ;
- Les agences de cotations vont être régulées ;
- Les normes comptables seront modifiées afin de mieux amortir sur la durée les chocs économiques majeurs.

#### Nous sommes plus sceptiques sur les autres sujets :

- La rémunération des traders sera très difficile à encadrer puisqu'ils représentent une grande source de profits des grandes banques d'affaires ;
- Les politiques vont-ils communiquer sur leurs comptes à l'étranger ? Monsieur D'AUBERT, nommé à la lutte contre les paradis fiscaux, va-t-il lever le secret sur le financement des frégates vendues à Taïwan ? Plus sérieusement, l'objectif est, d'une part, de négocier au cas par cas le rapatriement des capitaux et, d'autre part, les détenteurs de comptes à l'étranger seront tentés de dépenser cet argent : c'est bon pour la consommation. Enfin, la future augmentation des prélèvements destinée à réduire le déficit budgétaire dissuadera les candidats à l'évasion fiscale. Le tout sera difficile à mettre en œuvre.

### 2) La relance de l'activité mondiale

Le FMI en sera le pilier. Il s'agit d'aider les pays émergents ou en développement qui, contrairement aux pays avancés, n'ont pas la possibilité de mettre en place des programmes de soutien budgétaire. Les ressources que le FMI peut distribuer vont tripler passant de 250 à 750 milliards de \$ : 250 milliards seront fournis par la procédure dite « nouveaux accords d'emprunts » dont 100 émanant du Japon et 100 de l'Europe.

Il est prévu également de procéder à une émission de DTS (Droits de Tirages Spéciaux). Ils constituent la monnaie de réserve du FMI que les membres peuvent demander sans contre partie. Enfin, le FMI va vendre ses 403 tonnes d'or et pourra faire appel au marché financier si nécessaire.

Par contre, les 2 % de PIB à consacrer aux plans de relance préconisés par le FMI n'ont pas été retenus par certains pays dont la France et l'Allemagne au plus grand regret des USA. Cela s'explique du fait que les européens bloquent à l'idée d'amplifier leur déficit contre une menace de récession économique peut-être plus forte que prévue par les américains. Les prochaines élections Outre Rhin figent également les décisions.

### 3) Stimuler le commerce et rejeter le protectionnisme

L'OMC est priée de mener à bien les négociations du cycle de Doha. Pas moins de 250 milliards vont être débloqués dans les deux ans à venir pour financer le commerce mondial. Cette décision confirme le rôle moteur de ce dernier pour soutenir la croissance, alors même que l'OMC prédit une baisse de 9 % des échanges cette année. Toutefois, les écarts de croissance entre grandes zones et le comportement protectionniste de certains grands pays n'ont pas été évoqués.

Nous avons souhaité établir cette synthèse avec le maximum d'objectivité afin d'aborder au mieux les solutions de sortie de crise. Nous rappelons que le G 20 a pris ces dispositions exceptionnelles face à une récession économique importante. Nous maintenons notre prudence compte tenu du manque de visibilité. Cela nous a réussi puisque notre SICAV REACTOR 7 performe de + 5, 72 % sur le premier trimestre avec une volatilité (mesure du degré de risque) maîtrisée de + 13, 91 %. Pour mémoire, sur la même période, le CAC 40 baissait de 12,91 % avec une volatilité supérieure à 40 %.

# ÉCONOMISEZ 50 % SUR LE COÛT D'UNE PARTIE DE VOTRE RÉMUNÉRATION

**Les chefs d'entreprises et les professions libérales sont éligibles au Plan d'Épargne Entreprise. La loi Bertrand du 3 décembre 2008 leur permet de se verser jusqu'à 51 119 € par an et par personne sous réserve d'application des règles du PEE.**

## Pourquoi s'orienter vers ce type de plan avant le 30 juin 2009 ?

Un crédit d'impôt de 20 % pendant 3 ans sur l'intéressement est acquis pour tout nouveau plan. L'accord d'entreprise doit être rédigé avant le 30 juin pour toutes les sociétés qui clôturent au 31 décembre. Par ailleurs, une prime de 1 500 € par salarié en franchise d'IS et de charges peut être également versée avant le 30 septembre 2009.

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) va dans le sens de l'histoire puisque les lois FABIUS en 2001 (qui a étendu cette épargne aux dirigeants d'entreprises), les lois FILLON en 2003, LARCHER en 2006 et SARKOZY, BERTRAND le 3 décembre 2008, n'ont fait qu'en améliorer l'intérêt.

Les sommes versées peuvent atteindre **51 119 €** par an et par personne sous réserve du respect des plafonds.

Pour les TPE, les sommes cumulées sur les plans devraient valoir plus que la réalisation de leur entreprise à terme.

Il faut entrer dans le cœur de l'optimisation de la rémunération du dirigeant afin de trouver les meilleures solutions. Les formules restent peu utilisées car l'application est un peu complexe.

Les mécanismes sont collectifs et nécessitent l'existence d'au moins un salarié différent du dirigeant. On peut les simplifier en travaillant l'exfiltration du dirigeant d'entreprise. Cela consiste à isoler le staff dans une structure à part et permet de mieux remplir les conditions d'éligibilité de ce type de dispositif.

Le Plan d'Épargne Entreprise peut se diviser en 4 grandes catégories :

le PEI, le PERCOI, l'intéressement et la participation. Tous les versements de l'entreprise sont déductibles fiscalement et ne supportent pas les charges sociales. Seule la CSG/CRDS est à payer.

Le PEI complète les versements volontaires des épargnants jusqu'à un triplement du montant versé dans la limite de **2 745 €** pour 2009. Il est récupérable en capital au terme des 5 ans hors impôt.

Le PERCOI fonctionne sur le même principe jusqu'à un triplement du montant versé dans la limite de **5 489 €** pour 2009. Il est récupérable en capital au jour du départ à la retraite.

## Plafonds des versements

Mécanisme	TPE < 2 salariés dont conjoint	
	TNS / Dirigeant	Conjoint salarié
Intéressement*	17 154 €	17 154 €
Participation*	25 731 €	25 731 €
Plans d'épargne* (abondements)	PEI : 2 745 € PERCOI : 5 489 €	PEI : 2 745 € PERCOI : 5 489 €
Montants individuels	51 119 €	51 119 €
Totaux (chaque année)	<b>102 238 €** pour un couple/an</b>	

L'intéressement est une prime à la performance. Il contribue à améliorer l'efficacité de l'entreprise par la réalisation d'objectifs communs. Le plafond individuel est de **17 154 €** pour 2009. Le plafond global est de 20% de la rémunération brute globale. Il peut être récupéré immédiatement en payant l'impôt sur le revenu. Le but est de sortir en exonération fiscale, soit en utilisant une des 10 clauses de sortie anticipée, soit en attendant 5 ans.

La participation est une prime au résultat. Le chef d'entreprise pourrait en bénéficier selon la dernière loi en cours d'adoption. C'est le partage du résultat de l'entreprise. Le plafond individuel est de **25 731 €** en 2009 et le plafond global de 50% du résultat. La participation est récupérable dans les mêmes conditions que l'intéressement.

Nous attirons maintenant votre attention sur la qualité du gestionnaire compte tenu des sommes engagées. Le principe de base est de profiter de la multi gestion afin d'évoluer en fonction de la conjoncture et des objectifs de chacun. Chaque participant au PEE fait le choix de son propre support financier en fonction de l'offre qui lui est faite et de ses motivations.

Privilégiez la souplesse au discours des vendeurs représentant une compagnie financière. Les conseillers indépendants (experts comptables, avocats spécialisés, conseillers en gestion de patrimoine) sont les plus habilités pour vous faire des simulations objectives et vous prodiguer les conseils les plus appropriés pour la mise en place de ce type de plan.

